

Professionnels de santé



© 2014 Les Echos Publishing

Parce que les professionnels de santé sont amenés régulièrement à échanger avec des entreprises qui commercialisent des produits de santé ou cosmétiques, une loi du 29 décembre 2011 souhaitait que ces relations soient rendues publiques. En effet, ces relations permettent de développer la complémentarité professionnels-entreprises pour faire avancer la science, mais il faut une certaine transparence pour prévenir les conflits d'intérêts.

C'est désormais chose faite avec un nouveau site internet www.transparence.sante.gouv.fr, une base de données qui répertorie les liens d'intérêts entre ces entreprises et les professionnels de santé. Y sont recensés :

- tous les avantages (don de matériel, transport, hébergement, etc.) accordés par une entreprise à un professionnel d'une valeur supérieure ou égale à 10 euros ;
- toute convention ou accord (pouvant porter sur la participation à un congrès, des activités de recherche, des actions de formation, etc.) liant une entreprise à un professionnel.

Chaque citoyen peut donc se rendre sur ce site pour connaître l'existence de liens d'intérêts des professionnels de santé auxquels il a recours avec des entreprises du secteur de la santé.

© 2014 Les Echos Publishing